

Publié le 17 avril 2008

Pépinières : Pour que les Sem aient la main verte

En théorie, une pépinière d'entreprises c'est un peu comme une pépinière tout court, on y aide pendant un temps déterminé les jeunes pousses à grandir jusqu'à ce qu'elles soient capables de s'enraciner plus loin. En France, une vingtaine de Sem gèrent des pépinières le plus souvent adossées à un environnement d'excellence où naissent des synergies entre entreprises, laboratoires et universités.



Le cas de la [Serl](#) à Lyon est exemplaire puisqu'elle gère une structure faisant partie intégrante du site Bioparc, dédié aux biotechnologies. Mais ce n'est pas toujours le cas. Sur l'île de La Réunion, la [Semir](#) s'occupe de pépinières « généralistes ». Elle accompagne des entreprises en création, quel que soit leur secteur d'activité, parce que derrière il n'y a pas de pôle de compétence qui se dégage. En Loire-Atlantique, [Nantes Aménagement](#) a hérité de pépinières créées par des communes avec lesquelles elle était liée par contrat. Le transfert des compétences économiques des communes vers la Communauté urbaine lui a permis par la suite de les gérer sous un seul et même contrat.

Cet exemple démontre aussi que la vocation d'une pépinière, dès lors qu'elle est portée par une Sem, est intimement liée aux politiques locales. « Une pépinière s'inscrit évidemment dans une stratégie de développement économique », confirme Olivier Fiquet, directeur d'[Agencia](#) à Reims. Pour lui, en tant qu'acteur de terrain, la Sem a un autre rôle à jouer, celui d'agent prospectif au service des actionnaires publics. « Nous connaissons les besoins des entreprises du futur ce qui nous permet d'alerter en amont les collectivités », explique-t-il.

Ce qui est sûr finalement, c'est qu'il n'existe pas de modèle pré-établi pour réussir sa pépinière. En octobre dernier au congrès de la Fédération des Epl (ex-Fédération des Sem), lors d'un atelier consacré à cette question, un certain nombre de problématiques ont été mises en exergue sur

lesquelles les décideurs publics et les directions de Sem gérant des pépinières ont tout intérêt à se pencher : le financement de l'immobilier, la recherche du foncier, la politique de la pépinière, la gestion de l'articulation public-privé, la norme Afnor sur les pépinières... Une étude réalisée par la fédération était également présentée aux congressistes* et elle montre la diversité des situations tout en donnant à voir des bonnes pratiques pour que chacune puisse croître dans son environnement. Car telle est la mission des Sem.

* Enquête « Sem et pépinières d'entreprises », réalisée par le département aménagement de la Fédération des Epl.